

CHAMPIONNAT U17 MASCULIN ET FEMININ **REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER**

ARTICLE 1

Les championnats U17 sont ouverts aux Groupements Sportifs affiliés au Comité d'Ille et Vilaine de Basketball et régulièrement qualifiés pour cette compétition.

Le Comité d'Ille et Vilaine de Basketball a toujours le droit de refuser l'inscription d'un Groupement Sportif dès lors qu'il motive son refus.

ARTICLE 2

Les Groupements Sportifs engagent leur(s) équipe(s) au niveau D1 et D2 avant la fin juin de la saison écoulée ; en D3, D4 ou D5 début septembre de la saison en cours (dates précisées chaque année à la fin de la saison précédente).

Pour les niveaux D1 et D2, les groupements sportifs doivent remplir et déposer un dossier de candidature. Après étude des dossiers, la commission sportive en lien avec la commission technique établit le championnat D1 et D2.

ARTICLE 3 - Le championnat

VOIR ANNEXE FORMULES CHAMPIONNATS JEUNES

Si le nombre d'équipes engagées par niveau n'est pas suffisant, la commission sportive se réserve le droit de modifier le nombre de poules ou d'équipes engagées par poule.

ARTICLE 4

A l'issue de la 1^{ère} phase et en fonction des Championnats U17 établis par la Ligue Régionale, une montée peut intervenir vers le niveau Régional pour la 2^{ème} phase.

En cas de championnat à poule unique en D1, l'équipe classée première à l'issue de la 1^{ère} phase sera proposée pour la montée au niveau régional

En cas de championnat à 2 poules en D1 un match de barrage entre les 2 équipes classées premières de chaque poule de ce niveau à l'issue de la 1^{ère} phase sera organisé par le Comité d'Ille et Vilaine pour déterminer le groupement qui sera proposé pour la montée au niveau régional.

ARTICLE 5

En première et deuxième phase, une seule équipe par club au niveau D1.

ARTICLE 6 – Classement

Se référer aux Articles 62 à 67 du Règlement Sportif des Championnats et Coupes d'Ille et Vilaine.

ARTICLE 7 - Brûlage et Personnalisation

Les règles de brûlage et de personnalisation s'appliquent au championnat U17.

ARTICLE 8 - Challenge Jeune

1- Le Challenge est organisé en fin de saison par le Comité. Il oppose l'équipe qui accède à la

Région en 2^{ème} phase contre le premier de D1 Elite en 2^{ème} phase.

2- La présence des équipes est obligatoire. En cas d'absence, il sera appliqué un forfait égal à 5 fois le barème habituel, et les frais des officiels seront imputés au club défaillant.

3- Obligation de présenter les licences conformément au Règlement Sportif des Championnats et Coupes d'Ille et Vilaine.

ARTICLE 9

Tous les cas non prévus au règlement seront tranchés par le Bureau après avis de la commission Sportive.
